

Contrat de Ville quartier Palente-Orchamps - Place des Tilleuls - Convention d'occupation et de gestion du domaine SAFC

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre du contrat de ville, la Ville de Besançon s'est engagée à réaliser diverses opérations d'aménagement et de requalification des espaces publics.

Concernant le quartier de Palente-Orchamps, le programme de travaux prévoit la réhabilitation du secteur de la Place des Tilleuls.

Certains de ces travaux, notamment ceux de réhabilitation des pieds d'immeubles, sont réalisés sur des terrains appartenant à la SAFC ; il convient donc de définir les modalités d'intervention dans le cadre d'une convention à établir entre la SAFC et la Ville de Besançon.

De même, pour la gestion future de ces nouveaux aménagements, la SAFC et la Ville de Besançon s'engagent mutuellement à assurer respectivement la gestion et l'entretien des équipements et des espaces réalisés sur leurs domanialités et ce, même si elles évoluent dans le temps.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la SAFC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

M. BAUD ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 12 juin 2002.